



FACTURE ÉLECTRONIQUE

LA PLATEFORME AGREEE (PA)



🔍 Qu'est-ce qu'une plateforme agréée (PA) ?

Une **Plateforme Agréée (PA)** est un opérateur privé **immatriculé par l'administration fiscale** pour gérer la facturation électronique et le e-reporting.

Toute entreprise devra obligatoirement passer par une **PA** ou un opérateur connecté à une PA

🎯 Rôle principal d'une PA

- Émettre des factures électroniques
- Recevoir des factures électroniques
- Transmettre les factures aux autres PA
- Transmettre les données de facturation et de paiement à l'administration fiscale
- Garantir conformité, sécurité et traçabilité

✳️ Fonctions clés d'une PA

- Conversion des factures aux formats réglementaires (Factur-X, UBL, CII)
- Contrôles obligatoires (mentions légales, cohérence)
- Horodatage et archivage
- Interopérabilité avec les autres plateformes
- Mise à jour de l'annuaire national

🏛️ Qui agréee les PA ?

- L'**administration fiscale (DGFiP)**
- Sur la base d'un **cahier des charges strict**
- L'agrément est **limité dans le temps** et contrôlé

⚠️ Toutes les plateformes ne sont **pas automatiquement agréées**.

📅 À retenir

- ✓ Le passage par une PA est **obligatoire**
- ✓ La PA est le **pivot technique de la réforme**
- ✓ Le choix de la PA est stratégique pour l'entreprise



Le rôle du cabinet comptable

- Aide à **choisir une PA adaptée** au client
- Évalue les impacts sur les outils comptables
- Accompagne la conduite du changement
- Peut jouer un rôle d'**intermédiaire stratégique** entre éditeur, client et administration



FACTURE ÉLECTRONIQUE L'ANNUAIRE



🔍 Qu'est-ce que l'annuaire ?

L'annuaire de la facturation électronique est un **référentiel national** qui permet d'identifier, pour chaque entreprise française assujettie à la TVA, la **plateforme de facturation électronique (PA)** qu'elle utilise pour recevoir ses factures.

Il est **indispensable au bon routage des factures électroniques** entre émetteurs et destinataires.

🎯 À quoi sert l'annuaire ?

- **Acheminer automatiquement les factures** vers la bonne plateforme
- **Identifier le canal de réception** d'une entreprise (PA choisie)
- Éviter les erreurs d'envoi ou les rejets de factures
- Sécuriser la transmission des données à l'administration fiscale

Sans annuaire, une facture électronique ne peut pas être correctement délivrée

✳️ Quelles informations contient l'annuaire ?

- Numéro **SIREN**
- Statut (active / inactive)
- **Plateforme Agréée (PA)** choisie
- Identifiants techniques nécessaires au routage

Il ne contient **pas** le détail des factures.

🏛️ Qui gère l'annuaire ?

- L'annuaire est **piloté par l'État**
- Il est **alimenté et mis à jour par les plateformes agréées (PA)**
- Les entreprises passent par leur PA (ou leur expert-comptable) pour toute mise à jour

📱 À retenir

- ✓ L'annuaire est **obligatoire** et conditionne la réception des factures électroniques
- ✓ Il est **consultable** en ligne via le site Chorus Pro <https://facturation.chorus-pro.gouv.fr/annuaire>



Le rôle du cabinet comptable : « Tiers de confiance clé dans la réforme »

- Accompagne le client dans le **choix de sa PA**
- S'assure de la **bonne inscription dans l'annuaire**
- Vérifie la cohérence des données (SIREN, statut, plateforme)
- Anticipe les impacts organisationnels pour le client